

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

16 octobre 2020

PLFSS POUR 2021 - (N° 3397)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N ° 2051

présenté par  
Mme Ménard

-----

**ARTICLE 38**

À la première phrase de l'alinéa 38, substituer à la première occurrence du mot :

« des »

les mots :

« de tous les ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Il s'agit ici de renforcer le droit à l'information du patient pour qu'il soit assuré d'avoir une connaissance complète des risques encourus et qu'il puisse prendre sa décision le plus consciemment et librement possible.

Par ailleurs, cette précision vise également à protéger le médecin.